

## CP - Que faire de son sapin après les fêtes ?

**La Ville de Colmar organisera la collecte des sapins de Noël à partir du mercredi 3 janvier 2024.**

Les Colmariens sont invités à venir déposer leurs sapins dans trois lieux identifiés, **du mercredi 3 au lundi 15 janvier inclus** :

- Parking du stade nautique
- Parking du Grillen
- Parking des bus Lacarre

Les sapins seront broyés sur place pour être plus facilement transportés aux ateliers municipaux et ainsi, réduire l’empreinte écologique de l’opération. Il s’agit à la fois de rendre un service de proximité aux Colmariens, mais également de privilégier une solution écologique.

### CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
manon.lovasz@colmar.fr